

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 9 juillet 2021</b>	<b>N° 2021-427</b>

Convocation du 2 juillet 2021

Aujourd'hui vendredi 9 juillet 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Agnès VERSEPUY.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-François EGRON  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Isabelle RAMI  
M. Dominique ALCALA à M. Fabrice MORETTI  
Mme Christine BONNEFOY à M. Michel LABARDIN  
M. Olivier CAZAUX à Mme Isabelle RAMI  
M. Max COLES à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET  
M. Maxime GHESQUIERE à M. Radouane-Cyrille JABER  
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Radouane-Cyrille JABER  
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON  
Mme Eva MILLIER à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Jérôme PEScina à M. Christophe DUPRAT  
M. Patrick PUJOL à M. Christophe DUPRAT  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET  
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Typhaine CORNACCHIARI  
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET de 12h50 à 14h30  
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 15h40  
M. Bernard Louis BLANC à M. Laurent GUILLEMIN à partir de 13h15  
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h15 à 14h30  
M. Alexandre RUBIO à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h55  
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h  
Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES de 13h25 à 14h30  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY de 11h15 à 14h30  
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ à partir de 11h30  
M. Alain CAZABONNE à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15  
M. Didier CUGY à M. Stéphane GOMOT à partir de 15h20  
Mme Laure CURVALE à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à partir de 14h30  
Mme Fabienne HELBIG à Mme Anne FAHMY à partir de 13h15  
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Anne LEPINE à partir de 14h30  
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Benoît RAUTUREAU de 12h05 à 14h30  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU jusqu'à 10h20  
M. Guillaume MARI à Mme Eve DEMANGE à partir de 13h20  
M. Stéphane MARI à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 13h00  
M. Michel POIGNONEC à M. Nicolas FLORIAN à partir de 14h30  
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN à partir de 14h30  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 14h30

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 9 juillet 2021</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction de l'habitat et de la politique de la ville</b>	<b>N° 2021-427</b>

---

**Programme 2021 de réhabilitation des aires permanentes d'accueil de Villenave d'Ornon/Talence/Gradignan et de Bègles -Demande de subvention d'aide à l'investissement au Département de la Gironde- Décision-Autorisation**

---

Monsieur Stéphane PFEIFFER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique de l'habitat et de sa compétence « aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage », Bordeaux Métropole entreprend depuis 2015 une campagne de réhabilitation progressive des 8 Aires permanentes d'accueil (APA) des gens du voyage suite à leur transfert par les communes consécutif à la loi Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) de 2014, ainsi que de son aire de grands passages située à Bordeaux. Ce programme territorial de réhabilitation s'attache à prioriser les aires au regard de leur ancienneté, leur vétusté et de leur mise en conformité règlementaires. Ainsi l'APA de Mérignac « la Chaille » fut la première réhabilitation entamée en 2017 pour se terminer en juillet 2020. Les APA de Bègles et Villenave d'Ornon/Talence/Gradignan suivent avec un démarrage respectif des travaux en août 2021 et janvier 2022 Ces travaux consistent majoritairement à améliorer les équipements au regard de leur vétusté.

### **1. Eléments de contexte lié aux aires d'accueil métropolitaines**

Bordeaux Métropole assure la gestion des APA des gens du voyage de Bègles, Bordeaux, Bruges/Blanquefort/Le Bouscat, Le Haillan/Eysines, Mérignac/Pessac, Saint-Aubin-de-Médoc/Le Taillan Médoc, Saint-Médard-en-Jalles et Villenave d'Ornon/Talence/Gradignan, et participe financièrement à la gestion de 2 aires intercommunales situées hors territoire métropolitain pour répondre aux obligations du schéma Départemental d'accueil et d'hébergement des Gens du Voyage concernant 2 communes de la Métropole : Martignas-sur-Jalle/Saint Jean-d'Ilac et Parempuyre/Le Pian. Pour rappel, les capacités de ces aires se déclinent comme suit :

- aire 1 : de "La Chaille" (Mérignac/Pessac) : 48 places,
- aire 2 : de Saint-Aubin-de-Médoc/Le Taillan Médoc : 16 places,
- aire 3 : de Saint-Médard-en -Jalles : 30 places,
- aire 4 : "des 2 Esteys" de Bègles : 24 places,
- aire 5 : "Campilleau" (Bruges/Blanquefort/Le Bouscat) : 26 places (hors convention pour 2015),
- aire 6 : "La Jallère" située à Bordeaux : 32 places,
- aire 7 : "Jallepont" (Eysines/Le Haillan) située au Haillan : 24 places,
- aire 8 : Villenave d'Ornon/Talence/Gradignan : 30 places (hors convention pour 2015),

- aire intercommunale de Martignas/Saint-Jean-d'Illac : 48 places,
- aire intercommunale de Parempuyre/Le Pian Médoc : 16 places.

Les dernières réglementations et notamment le décret du 26 décembre 2019 relatif aux aires permanentes d'accueil et aux terrains familiaux locatifs destinés aux gens du voyage, impliquent de nouvelles normes d'aménagement et de conditions de fonctionnement des APA. De surcroît, l'ancienneté des aires d'accueil métropolitaines nécessite pour bon nombre d'entre elles une restructuration conséquente allant au-delà des besoins d'entretien courant et de mise en conformité. Ce fut le cas de l'APA de Mérignac, équipement métropolitain le plus ancien ayant nécessité des travaux d'extension et de réaménagement des unités de vie pour améliorer le confort et les conditions de vie des résidents.

## 2. Les travaux programmés en 2021 et 2022

### L'aire permanente d'accueil de Villenave d'Ornon/Talence/Gradignan

Située à l'impasse de Leyran et créée en mars 2010, l'APA de Villenave d'Ornon/Talence/Gradignan a une capacité de 30 places réparties sur 15 emplacements dans une parcelle d'une superficie globale de 9751 m<sup>2</sup>. Un projet de réhabilitation de l'aire a été présenté et approuvé par la commune dans sa forme finale lors du Comité de pilotage du 5 novembre 2020 et a fait l'objet d'un dépôt de permis de construire en décembre 2020. Le programme des travaux va consister en une réhabilitation intégrale de l'aire : mise en conformité des équipements vétustes ; mise à l'abri des unités de vie avec augmentation de la surface (actuellement semi-ouvertes et exposées aux intempéries) ; amélioration des schémas de circulation et des espaces communs et augmentation de la capacité Personnes à mobilité réduite (PMR) de l'aire (décret n°2019-1478 du 26 décembre 2019). L'enveloppe prévisionnelle pour la globalité des travaux est estimée à 1 915 000 € dont le descriptif des opérations est décliné dans les maquettes techniques et financières annexées à ce rapport.

Le permis de construire est en cours d'instruction par la ville, la programmation prévoit ainsi pour l'APA de Villenave d'Ornon/Talence/Gradignan une notification des marchés publics de travaux d'ici la fin d'année 2021 **pour un début de travaux à compter de janvier 2022**. D'une durée estimée à 10 mois, les travaux devront se terminer en novembre 2022 au plus tard.

### L'aire permanente d'accueil des « 2 Esteys » de Bègles.

Située rue des 2 Esteys et créée en mars 2003, l'APA de Bègles a une capacité de 24 places réparties sur 12 emplacements dans une parcelle d'une superficie globale de 4 466 m<sup>2</sup>. Un projet de rénovation de l'aire a été présenté à la commune dans sa forme finale lors d'un comité de pilotage en avril 2020. S'agissant de travaux de rénovation et de mise en conformité, il ne nécessitera pas de dépôt de permis de construire. Le programme des travaux va consister à une rénovation intégrale des 12 emplacements de l'aire : mise en conformité des équipements vétustes ; mise à l'abri des unités de vie (actuellement semi-ouvertes et exposées aux intempéries) et création de places PMR. L'enveloppe prévisionnelle pour la globalité des travaux est estimée à 590 385 € dont le descriptif des opérations est décliné dans les maquettes techniques et financières annexées à ce rapport.

La programmation prévoit ainsi pour l'APA des « 2 Esteys » de Bègles, une notification des marchés publics de travaux d'ici la fin du printemps 2021 pour **un début de travaux à compter d'août 2021**. D'une durée estimée à 5 mois, les travaux devront se terminer en janvier 2022.

## 3. Financement des travaux des APA de Bègles et Villenave d'Ornon/Talence/Gradignan

Dans le cadre du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, le Département prévoit un soutien aux collectivités territoriales enclines à entreprendre des travaux de restructuration lourde et de rénovation de leurs équipements selon les conditions

fixées dans le règlement d'intervention (article 11.1). Les travaux de réhabilitation des aires d'accueil de plus de 10 ans inscrites au schéma sont ciblés dans ce document cadre et sont éligibles à un soutien financier. Ce soutien prévoit un forfait de 5000€ par place avant application du coefficient départemental de solidarité.

Ce faisant, au regard de cette possibilité d'aide financière du Département et de la nécessité de poursuivre la campagne de réhabilitation des aires permanentes d'accueil de la Métropole, le présent rapport a pour objet de permettre de solliciter une subvention d'aide à l'investissement au Département dans le cadre des 2 programmes de réhabilitation (Bègles et Villenave d'Ornon/Talence/Gradignan) qui vont être lancés en 2021 et 2022.

En tenant compte des délais d'instruction de la demande de soutien de la Métropole auprès du Département, le plan de financement envisagé est le suivant :

### **Bègles**

Montant travaux : 590 385 €

Prise en charge Bordeaux Métropole : avance des engagements de démarrage en parallèle de la demande de participation au Département

Pour le Département : le taux d'intervention est de 5000 €/place avant application du Coefficient départemental de solidarité (CDS).

### **Villenave d'Ornon/Talence/Gradignan**

Montant travaux : 1 915 000 €

Prise en charge Bordeaux Métropole : avance des engagements de démarrage en parallèle de la demande de participation au Département

Pour le Département : le taux d'intervention est de 5000 €/place avant application du Coefficient départemental de solidarité (CDS).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** l'article L.5215-20-1 du Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 portant adoption du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

**VU** la délibération n°2016/777 du 16 décembre 2016 portant approbation du Programme local de l'habitat (PLH),

**VU** la délibération n°2020/511 du 18 décembre 2020 relative à l'Adoption du budget 2021 - ouverture des crédits provisoires d'investissement dans le cadre de l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** les programmes de travaux contribuent à remédier à la vétusté des équipements et à mettre en conformité progressivement les équipements d'accueil des gens du voyage de Bordeaux Métropole,

### **DECIDE**

**Article 1 :** de solliciter la subvention du Département pour les aires permanentes d'accueil de Villenave d'Ornon/Talence/Gradignan et de Bègles au titre de son règlement intervention dans le cadre du Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tout acte afférent à ce dossier de subvention départementale,

**Article 3 :** d'imputer ces dépenses sur le budget principal de l'exercice 2021 :

- pour l'aire de Bègles au chapitre 21 compte 2115 fonction 554,
- pour l'aire de Villenave d'Ornon/Talence/Gradignan au chapitre 21 compte 21318 fonction 554.

**Article 4 :** d'imputer les recettes potentielles sur le budget principal au chapitre 74 compte 7473 fonction 554.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 9 juillet 2021

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>15 JUILLET 2021</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>15 JUILLET 2021</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Stéphane PFEIFFER</p>
---	---